



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 23 mai 2008

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 14 mai 2008

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 30 mai 2008

**Aménagement de la rue de Cholette - appel d'offres - autorisation
de signature des marchés**

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Frank MICHEL - Mlle Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mlle Delphine RENAUD-PAGE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN -

Conseillers :

M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Bernard JOURDAIN - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain PIVETEAU - M. Alain BAUDIN - M. Michel SURET-CANALE - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - Mme Françoise BILLY - Mme Annick DEFAYE - Mme Annie COUTUREAU - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mlle Emmanuelle PARENT - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mlle Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE -

Secrétaire de séance : Mme Gaëlle MANGIN -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Jean-Louis SIMON donne pouvoir à Geneviève GAILLARD
- Anne LABBE donne pouvoir à Pascal DUFORESTEL
- Michel GENDREAU donne pouvoir à Chantal BARRE
- Patrick DELAUNAY donne pouvoir à Jean-Claude SUREAU
- Geneviève RIZZI donne pouvoir à Josiane METAYER
- Julie BIRET donne pouvoir à Nathalie SEGUIN
- Nathalie BEGUIER donne pouvoir à Michel SURET-CANALE
- Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à Jacqueline LEFEBVRE

Excusés :

Conseillers :

M. Bernard BARE -

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 mai 2008

DELIBERATION D20080194

de signature des marchés

Monsieur Frank MICHEL Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

La rue de Cholette constitue un axe majeur du quartier Nord avec une double fonction : voie de transit inter-quartiers puisqu'elle relie deux axes structurants (rue d'Antes et rue du Maréchal Leclerc) et voie de desserte locale qui irrigue plusieurs quartiers : Surimeau, Les Brizeaux, le Pontreau et Cholette.

Son aménagement s'inscrit dans un besoin formulé par le conseil de quartier nord afin de valoriser ce secteur. En effet, son urbanisation peu structurée a engendré des déséquilibres spatiaux qui dévaluent le cadre de vie. L'objectif consiste donc en une requalification des espaces publics notamment en aménageant les emprises disponibles qui sont actuellement majoritairement dédiées aux voitures.

Compte tenu de la longueur de cette voie (1790 ml) – ce qui en fait sa particularité -, la ville de Niort, maître d'ouvrage, a défini dans son programme un découpage spatial de l'opération en 3 sections qui comportent chacune 3 séquences :

- Section « Maréchal Leclerc » : entre la rue du Maréchal Leclerc et la rue des Malbrues
- Section « Sarrazine » : entre la rue des Malbrues et la rue des Mésanges
- Section « Rue d'Antes » : entre la rue des Mésanges et la rue d'Antes

Dans le cadre de la maîtrise d'œuvre confiée au groupement A2I INFRA / ZEPHYR, il a été décidé que seul l'avant-projet porterait sur l'ensemble de la rue et que dans une première étape, la réalisation concernerait uniquement la section « Maréchal Leclerc », avec une première phase de travaux en tranche ferme (depuis l'avenue du Maréchal Leclerc jusqu'au carrefour et la rue de l'Herse) et une seconde en tranche conditionnelle (Aménagement depuis le carrefour de la rue de l'Herse jusqu'à la rue des Malbrues).

Outre les aspects sécuritaires et le stationnement, la conception du projet, qui a fait l'objet d'une forte concertation avec le Conseil de quartier et les riverains, porte sur des espaces entièrement consacrés aux piétons et aux cyclistes, mis en valeur par un aménagement paysager insufflé par le potentiel du site (vallée du Lambon, équipement, ...). Ce projet qui est décomposé en 4 lots comprend principalement des travaux de voirie, d'éclairage public, la création d'espaces verts et la réhabilitation et construction de murs.

La dépense est inscrite au chapitre 21 - Fonction 8241 – Article 2151.

Dans le cadre de la procédure de consultation par Appel d'Offres, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 5 mai 2008, a procédé à la désignation des attributaires des marchés de travaux pour les lots VRD et Eclairage Public, et a déclaré infructueux les lots Espaces Verts et Maçonnerie.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver les marchés de travaux.
- Autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les marchés :
 - Ü lot 1 « VRD » avec l'entreprise CTPA pour un montant de :
 - o Tranche ferme : 253 205,00 € HT, soit 302 833,18 € TTC
 - o Tranche conditionnelle : 173 022,00 € HT, soit 206 934,31 € TTC
 - Ü lot 2 « Eclairage public » avec l'entreprise SOMELEC pour un montant de :
 - o Tranche Ferme : 45 914,08 € HT, soit 54 913,24 € TTC
 - o Tranche Conditionnelle : 33 714,35 € HT, soit 40 322,36 € TTC.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL